

Aux assises, les conditions du meurtre restent floues

Le deuxième jour du procès consacré au meurtre d'un quinquagénaire, à Bricquebec (Manche), en 2018, a levé le doute sur sa grande violence. Mais il n'a pas éclairé ses circonstances.

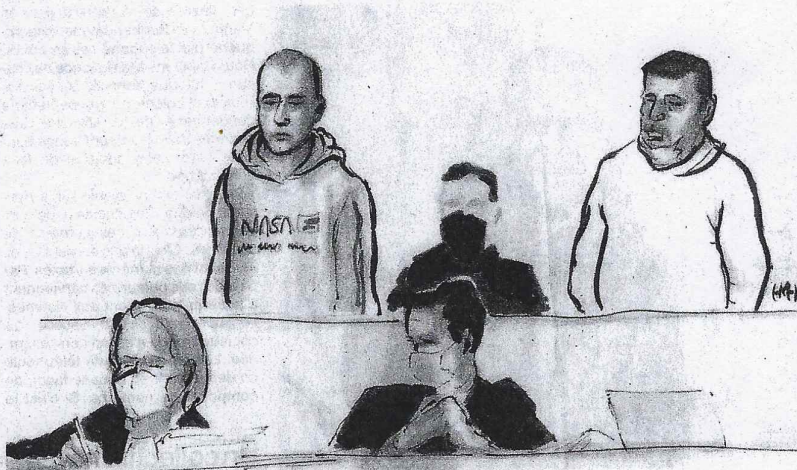
Au soir du deuxième jour du procès d'assises, hier, au palais de justice de Coutances (Manche), la lumière est loin d'être faite sur le meurtre de Daniel Rouland, commis dans la nuit du 13 au 14 février 2018, à Bricquebec-en-Cotentin. Pourtant, la journée d'audience, qui a duré au-delà de 19 h, a été aussi longue que riche en informations. Mais l'essentiel n'est pas dit : le comment et le pourquoi.

On sait le calvaire de la victime, un homme de 54 ans, « très gentil », chez qui plusieurs personnes, y compris les deux jeunes accusés, venaient s'alcooliser régulièrement. Enquêteurs et experts ont livré leurs analyses. Dénombrant les zones de violence, « au moins trois » ; le nombre de coups reçus, « au moins dix » ; les lésions, 43 contusions rien que sur les membres.

Une mort rapide

Les photos de l'enquête montrent le logement, d'habitude si propre, dévasté. Les meubles sont renversés, les bibelots répandus, et les traces ou projections de sang innombrables sur le sol, l'escalier, les murs, le plafond, aussi bien dans la grande pièce du rez-de-chaussée que dans la chambre ou la salle de bains à l'étage. Enfin, la vision de la victime, son corps affaissé au pied de l'escalier et le visage ensanglanté, résume la violence des faits.

Les médecins légistes et l'experte anatomopathologiste ont identifié les causes du décès. Ce sont les traumatismes au crâne et au thorax, principalement, qui ont entraîné des « mécanismes hémorragiques et asphyxiques » létaux. Une mort assez rapide, survenue moins de trente minutes après les coups les plus violents, mais qui ne masque pas la soirée d'angoisse vécue par la victime. Un premier épisode inquiétant avec cette fenêtre brisée par un caillou, qui amène Daniel Rouland à se réfugier chez son voisin. Puis son



Hier soir, les deux jeunes accusés étaient encore loin d'avoir éclairé la cour sur les circonstances du meurtre pour lequel ils comparaissent jusqu'à ce vendredi.

PHOTO: PHILIPPE DHEM

retour chez lui, son endormissement probable, avant qu'à nouveau, le bruit d'une intrusion l'éveille, et qu'il découvre les deux jeunes hommes qu'il connaissait prêts à le « punir » de propos insultants qu'il aurait tenus sur la sœur du plus âgé.

Deux versions différentes

Mais on ne sait toujours pas les circonstances de l'expédition meurtrière. Les deux mis en cause ont pourtant, dès le matin, comme ils l'avaient fait lors de l'instruction, reconnu leur implication. Ils ont aussi exprimé leurs excuses, fait rare, au bout d'un seul jour de procès. « Je reconnais les coups mais je n'ai jamais eu l'intention de tuer. Et je suis désolé pour la victime, la famille », a indiqué spontanément le plus âgé. Tandis

que le plus jeune a repris les mêmes mots, le visage aussi sombre et abattu que la veille.

Mais leurs versions des faits diffèrent. Selon les bribes d'informations arrachées au plus jeune par le président de la cour, Marc Hédrich, il y aurait eu deux expéditions, la victime étant retournée se coucher à l'issue de la première, et la mise à sac du logement n'intervenant que dans le second temps. Cette version paraît compatible avec les conclusions de différents experts. Mais le plus âgé des mis en cause contestait absolument, hier soir, être retourné une seconde fois chez Daniel Rouland.

Quant au mobile... À observer la sœur de l'accusé le plus âgé, ex-amie du plus jeune, qui témoignait sur les faits de 2018, alors qu'elle n'avait pas

13 ans, on devine que la jeune fille de 16 ans est une figure intouchable pour les deux hommes.

Deux jeunes qui se sont toujours sentis seuls, voire abandonnés, enfants, mais très protecteurs de leurs demi-frères et sœurs respectifs. Et que sa condition de toute jeune mère la rende plus sacrée encore, en même temps que plus vulnérable aussi aux jugements hâtifs. Comme ceux reprochés à la victime. Mais la violence des coups portés et la mort provoquée restent incompréhensibles et sidérantes. Même pour deux jeunes décrits par le psychiatre comme « immatures et déséquilibrés », mais « sans signe de pathologie mentale ».

Isabelle BODES.